

Commission scientifique sectorielle CSS4

Sciences humaines et sociales

Compte-rendu de la session de printemps **Marseille, 13-17 mai 2013**

La session de printemps s'est déroulée au siège de l'IRD à Marseille du lundi 13 au vendredi 17 mai 2013. Des réunions en session plénière se sont tenues le matin du lundi 13 mai. Les auditions et délibérations pour les concours ont eu lieu du lundi 13 mai après-midi au vendredi 17 mai au soir.

La session a été particulièrement chargée sachant que la CSS4 a eu un nombre très important de dossiers à évaluer (200 dossiers) et un grand nombre de candidats à auditionner (180 candidats). Ainsi, la CSS4 insiste fortement sur la nécessité :

- de mettre en œuvre impérativement une procédure efficace de présélection des candidats l'année prochaine ;
- d'explicitier clairement et d'appliquer les critères de recevabilité des dossiers (dossiers arrivés dans les délais, dossiers complets, etc.) afin que les dossiers non recevables soient notifiés par la DRH et ne soient pas transmis aux Commissions.

La CSS4 a transmis de nouveau à la MES un document synthétisant les différents problèmes et dysfonctionnements constatés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent lors des prochaines sessions.

Malgré les conditions difficiles, la session de printemps s'est déroulée dans un climat serein et cordial, avec le souci d'assurer au mieux le travail d'évaluation scientifique des dossiers conformément au rôle de la Commission.

REUNIONS PLENIERES

Présents¹

Elus : Louis Arreghini, Rigas Arvanitis, Sophie Bava, Marie-Christine Cormier-Salem, Valérie Delaunay, Annabel Desgrées Du Loû, Anne Doquet, Marc-Eric Gruénais, Agnès Guillaume, Jean-Yves Moisseron, Christophe Nordman, Mireille Razafindrakoto.

Nommés : Sylvie Archaimbault, Yvan Droz, Abdou Salam Fall, Hugues Legros, Marie Lesclingand, Béatrice Maurines, Jérôme Monnet, Hervé Rakoto Ramiarantsoa, Valentine Roux, Mohamed Tozy, Michel Watin.

Excusés : Catherine Baron, Christophe Muller.

Les réunions plénières qui ont eu lieu (en dehors des réunions pour l'évaluation de dossiers et des jurys de concours) avaient respectivement pour objectifs :

- la synthèse et le bilan des activités de la Commission depuis la session de printemps ;
- l'organisation et le cadrage des concours et des évaluations ;
- la rencontre et les discussions avec Laurent Vidal (Directeur du Département Sociétés) sur les sujets de réflexion concernant les sciences sociales à l'IRD et sur des questions diverses.

¹ La Commission ne compte au moment de la session que 25 membres car Bernard Lortic est parti à la retraite, mais la procédure pour son remplacement à la CSS4 n'a pas encore été lancée. Lors des évaluations de dossiers (éméritats et accueils), les réunions étaient restreintes aux membres de corps au moins égal à celui du cas individuel considéré.

1. Synthèse et bilan des activités de la Commission depuis la session d'automne

Les différents points qui ont été abordés concernent :

- le bilan des concours 2012 (les déclassements ; le poste DR non pourvu qui a été attribué par la Direction à une autre Commission ; la nécessité d'une transparence des critères du jury d'admission ; l'affichage des résultats par ordre de mérite appliqué pour 2013)
- la procédure d'examen d'activités des IT
- la participation de membres de la CSS4 aux comités AERES pour l'évaluation de 8 UMR (SEDYL, PALOC, DIAL, CEAF, CEPED, DEVSOC, URMIS, PRODIG). Les membres de la Commission ont ainsi pu jouer un rôle en insistant notamment sur les missions spécifiques de l'IRD. Cette participation aux évaluations des unités est en complémentarité avec les évaluations individuelles sachant qu'elle permet de mieux situer les travaux des chercheurs de l'IRD.
- les rencontres avec quelques chercheurs suite aux évaluations biennales ont permis des échanges utiles. Les modalités de ces échanges et des rapports d'évaluation seront de nouveau discutés lors de la session d'automne. Mais il convient d'ores et déjà de souligner un des principaux enseignements : les chercheurs doivent être le plus précis et le plus clair possible dans la présentation de leurs dossiers pour les évaluations biennales, les commissions établissant leur évaluation sur la base des dossiers reçus.

2. Organisation et cadrage des concours et des évaluations

La réunion a en particulier permis de revoir et préciser les procédures (déroulement des auditions, rôle du président de jury ou section de jury ainsi que des rapporteurs, procédure pour les délibérations et classement des candidats, la confidentialité des délibérations, ...) avec des règles claires et des critères scientifiques précis, des procédures qui ont été appliquées à l'ensemble des concours.

Les critères d'évaluation retenus pour les concours CR sont :

- qualité et originalité du projet scientifique
- parcours du/de la candidat/e (qualité de la thèse, solidité et cohérence du parcours, audiences nationale et internationale, insertion dans des réseaux scientifiques, animation scientifique)
- qualité de la présentation et de la prestation orale ;
- qualité de la production scientifique ;
- capacité de travail au Sud et adéquation du profil avec les missions de l'IRD.

Les critères d'évaluation pour les concours DR sont :

- qualité et originalité du projet scientifique
- parcours du/de la candidat/e² ;
- qualité de la présentation et de la prestation orale ;
- qualité de la production scientifique ;
- travail au Sud et qualité du partenariat ;
- participation à des activités de formation ;
- responsabilité dans des projets scientifiques ;
- gestion de la recherche, animation scientifique ;

² La détention d'une HDR est prise en considération même s'il ne s'agit pas d'un critère rédhibitoire car d'une part, le jury d'admission en tient compte, et d'autre part, la réalisation d'un mémoire de HDR renforce en général les dossiers en permettant au candidat de mener un exercice réflexif sur sa démarche et son parcours.

Pour les postes profilés, l'adéquation des candidats au profil de poste vient s'ajouter à ces critères.

Un certain nombre d'obligations des membres du jury (respect du principe d'égalité de traitement des candidats, d'impartialité, règles de courtoisie, etc.) ont également été rappelées lors de cette réunion.

L'importance de pouvoir organiser une présélection des candidats a de nouveau été soulignée. Compte tenu du nombre de candidats (115) pour le concours général pour les postes de Chargés de Recherche (CR2 n°19), l'organisation a été très contraignante. La mise en place de cinq sections de jury s'est révélée inévitable.

3. Rencontre et discussions avec Laurent Vidal (Directeur du Département Sociétés)

La rencontre a essentiellement permis la présentation du travail réalisé par la DGDS sur les disciplines scientifiques et les thématiques de recherche à l'IRD en vue de l'élaboration d'un référentiel. Des questions ont été posées sur les objectifs de ce référentiel qui restent peu claires, ainsi que sur les choix retenus pour les répartitions en sous-disciplines qui dans certains cas n'apparaissent pas forcément pertinents.

Les discussions ont également porté sur un certain nombre de dysfonctionnements que la CSS4 déplore :

- La clôture très tardive de la campagne de sélection des accueils à l'IRD en 2013 qui a empêché les Commissions de programmer comme il se doit et selon les principes mis en place, le rendu de ses avis sur les candidatures.
- la nécessité d'adopter une position claire et ferme au niveau de la Direction (DRH, MES, DGDS) sur la recevabilité des dossiers : les dossiers incomplets ou arrivés hors délais, quel que soit le type de candidatures (recrutement, avancement, accueil, éméritat) devraient être classés non recevables et donc ne pas être transmis aux Commissions.
- Enfin, la Commission demande à recevoir les informations sur les résultats des campagnes de sélection des accueils à l'IRD. En effet, aucune information sur les résultats ne lui a été communiquée pour la campagne 2012.

Concernant la campagne de sélection des accueils, une motion a été écrite par la CSS4 (voir en annexe) suite aux constats que d'une part, des dossiers ont été acceptés après la date limite de dépôt et que d'autre part, la CSS4 s'est retrouvée dans une situation paradoxale : contournée, de fait, en tant qu'instance, elle a été entièrement mobilisée par le biais de ses membres (ces derniers ont pour leur quasi-totalité été sollicités à titre individuel par la DGDS pour l'évaluation des dossiers d'accueil³).

CONCOURS

Les auditions et les délibérations pour quatre concours de recrutement ont eu lieu lors de la session de printemps 2013. L'ouverture au concours d'un poste CR1 cette année était bienvenue.

- Concours de directeur de recherche de 2e classe

- Concours DR2 n°9 : **3 postes** : « Sciences humaines et sociales »

³ Il a été décidé lors de la DP que la CSS4 n'interviendrait pas, l'évaluation ne pouvant être faite dans un cadre collégial, sans toutefois interdire la participation de ses membres à titre individuel si certains d'entre eux sont sollicités pour l'évaluation des dossiers.

- Concours de chargé de recherche

- **chargé de recherche 1ère classe** CR1 n°12 : **1 poste** : « Sciences humaines et sociales »
- **chargé de recherche de 2e classe** CR2 n°19 : **2 postes** : « Sciences humaines et sociales »
- **chargé de recherche de 2e classe** CR2 n°20 : **1 poste** : « Spécialiste des politiques et pratiques de patrimonialisation en Afrique »

Résultats de la phase d'admissibilité

Rappelons que les résultats diffusés donnent dorénavant les listes des candidats admissibles par ordre de mérite (et non plus par ordre alphabétique).

Concours de directeur de recherche de 2e classe : « Sciences humaines et sociales »

3 postes à pourvoir

Nombre de candidats ayant déposé des dossiers de candidature : 17

Nombre de candidats s'étant présentés à l'audition : 17 dont 3 femmes

Moyenne d'âge : 51 ans (en grande majorité entre 46 et 59 ans)

Répartition des candidats selon les disciplines (4 géographes, 5 économistes, 4 politologues, 3 anthropologues, 1 archéologue)

Cinq candidats ont été classés admissibles

Classement par ordre de mérite

Nom du candidat classé 1^{er} : Hubert MAZUREK

Nom du candidat classé 2^{ème} : Pierre-Yves LE MEUR

Nom du candidat classé 3^{ème} : Jérôme LOMBARD

Nom du candidat classé 4^{ème} : Bruno ROMAGNY

Nom du candidat classé 5^{ème} : Fred EBOKO

Concours de chargé de recherche de 1ère classe : « Sciences humaines et sociales »

1 poste à pourvoir

Nombre de candidats ayant déposé des dossiers de candidature : 26

Nombre de candidats s'étant présentés à l'audition : 25 dont 10 femmes

L'âge des candidats est compris entre 30 et 55 ans (Moyenne d'âge : 39 ans).

Répartition des candidats selon les disciplines (29% anthropologues, 11% sociologues, 14% géographes, 14% économistes, 7% politologues, 4% démographes, 4% historiens, 11% linguistes, 4% archéologues)

Liste des candidats classés admissibles : 2 femmes et 2 hommes

Classement par ordre de mérite

Nom du candidat classé 1^{er} : VENOT Jean-Philippe

Nom la candidate classée 2^{ème} : FOUERE Marie-Aude

Nom du candidat classé 3^{ème} : MEYER Julien

Nom de la candidate classée 4^{ème} : MONDAIN Nathalie

Concours de chargé de recherche de 2e classe : « Sciences humaines et sociales »

2 postes à pourvoir

Nombre de candidats ayant déposé des dossiers de candidature : 115

Nombre de candidats s'étant présentés à l'audition : 105 dont 63 femmes (soit 60%)

L'âge des candidats est compris entre 27 et 49 ans (Moyenne d'âge : 34 ans)

Nombre d'années depuis la soutenance de thèse : en moyenne 3 ans

Répartition des candidats selon les disciplines (30% anthropologues, 22% géographes, 15% économistes, 12% sociologues, 6% politologues, 6% historiens, autres disciplines : linguiste, archéologues, démographes, science de l'information, autres)

Quinze candidats ont été classés admissibles (7 femmes, 8 hommes)

Classement par ordre de mérite :

- | | |
|--|--|
| 1. Thomas PRYCE (archéologue) | 9. Hugo FERRAN (anthropologue) |
| 2. Isabelle HILLENKAMP (socio-économiste) | 10. Thomas FOUQUET (anthropologue) |
| 3. Jean-Philippe VENOT (géographe) | 11. Marie VANNETZEL (politologue) |
| 4. Mathieu QUET (socio-anthropologue) | 12. Frédérique LOUVEAU (anthropologue) |
| 5. Robin CAVAGNOUD (sociologue & démographe) | 13. Alice CORBET (anthropologue) |
| 6. Anouk COHEN (ethnologue) | 14. Sorana TOMA (socio-démographe) |
| 7. Hadrien SAIAG (économiste) | 15. Simone MULLAZZANI (archéologue) |
| 8. Sylvie BOYER (économiste) | |

Concours de chargé de recherche de 2e classe « Spécialiste des politiques et pratiques de patrimonialisation en Afrique »

1 poste à pourvoir

Nombre de candidats ayant déposé des dossiers de candidature : 21 (14 femmes, 7 hommes)

Nombre de candidats s'étant présentés à l'audition : 19

L'âge des candidats est compris entre 29 et 42 ans (Moyenne d'âge : 33 ans)

Nombre d'années depuis la soutenance de thèse : en moyenne 3 ans

Répartition des candidats selon les disciplines (45% anthropologues, 20% géographes, 15% historiens, 10% sociologues, 5% politologues)

Liste des candidats classés admissibles : 2 femmes et 1 homme

Classement par ordre de mérite :

Nom du candidat classé 1^{er} : Vincent LEBLAN

Nom de la candidate classée 2^{ème} : Marie BRIDONNEAU

Nom de la candidate classée 3^{ème} : Anaïs LEBLON

AUTRES DOSSIERS

En dehors des concours de recrutement, la CSS4 a également traité différents dossiers :

- les demandes d'éméritat (4 dossiers)
- une demande d'accueil dans le cadre d'un programme PEERS
- la proposition d'experts en SHS pour le comité d'évaluation d'un Laboratoire Mixte International (LMI) : « Observatoire des Changements Environnementaux » (OCE).

AGENDA

A leur initiative, les présidents et vice-présidents des Commissions Scientifiques Sectorielles ont décidé d'organiser une réunion en visioconférence au mois de Juillet.

Cette réunion vise notamment à discuter de différents dossiers (notamment les dysfonctionnements concernant l'organisation des concours, la présélection des dossiers, le référentiel des disciplines et référentiel thématique, les profils de poste).

9 septembre 2013 : réunion de la délégation permanente pour préparer la session d'automne consacrée aux évaluations biennales ainsi qu'aux promotions (CR2/CR1 ; DR2/DR1, etc.).

14-17 octobre 2013 : Session plénière d'automne

ANNEXE

Motion de la CSS4

Les membres de la CCS4 tiennent à attirer solennellement l'attention sur les dysfonctionnements qui ont affecté la campagne de sélection des accueils à l'IRD en 2013.

La clôture très tardive de la campagne (19 avril) a empêché la délégation permanente de programmer comme il se doit et selon les principes mis en place, le rendu de ses avis sur les candidatures (les dossiers de candidatures ne pouvaient être disponibles pour la réunion des DP des Commissions qui a eu lieu le 8 avril pour la CSS4). Dans ces conditions, les commissions ne pouvaient prendre en charge l'évaluation de ces dossiers, l'évaluation ne pouvant être faite dans un cadre collégial. La DGDS a mis en place un processus d'évaluation conduit par les Départements, et la DP avait accepté que des membres de la Commission puissent être contactés à titre individuel pour y participer.

Lors de sa réunion plénière du 13 mai 2013, la CSS4 a été informée que des dossiers avaient pu être acceptés après la date limite de dépôt et que la quasi-totalité des membres de la commission avait été sollicitée individuellement par le directeur du département Sociétés, ce en raison du grand nombre de dossiers de candidature. Ainsi, la CSS4 s'est retrouvée entièrement mobilisée par l'évaluation des dossiers d'accueil. Elle constate une situation paradoxale, qu'elle ne saurait accepter : contournée, de fait, en tant qu'instance, elle était entièrement mobilisée par le biais de ses membres.

Pour ne pas pénaliser la poursuite de programmes et des chercheurs en attente de postes d'accueil, la commission prend acte de cette situation. Elle décide de reprendre l'initiative sur ce dossier, de centraliser les évaluations produites individuellement par ses membres et de les adresser sous son couvert à la DGDS.

Ayant reçu de la DRH les informations sur les dates de réception de chacun des dossiers d'accueil pour lesquels les membres de la CSS4 ont été mobilisés, la Commission ne renvoie pas de rapports pour les dossiers arrivés hors délais, par souci d'équité et conformément aux principes qu'elle a déjà appliqués lors des précédentes sessions.

Elle demande avec insistance qu'une telle situation ne se reproduise pas et que d'une part, la date limite de dépôt des dossiers soit scrupuleusement respectée et que d'autre part, les dossiers lui soient communiqués dans des délais compatibles avec une évaluation collégiale. Enfin, la Commission demande à recevoir les informations sur les résultats des campagnes de sélection des accueils à l'IRD. En effet, aucune information sur les résultats ne lui a été communiquée pour la campagne 2012.

Ces conditions nous paraissent indispensables pour que la Commission puisse continuer d'exercer son mandat avec sérénité.

Mireille Razafindrakoto et Marc-Eric Gruénais,
Présidente et Vice-président de la CSS4